

2026-119



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juillet 2026 – Délibération n°119

Convocation envoyée,  
affichée le : 02/07/2026

\*\*\*\*\*

Nombre de membres :

En exercice : 29  
Présents : 24  
Pouvoirs : 5  
Votants : 29  
Absents : 0

\*\*\*\*\*

Résultats :

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

\*\*\*\*\*

Liste des délibérations  
affichée le : 10/07/2026

**Objet : VALIDATION DE L'ADHESION DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES  
A L'AUBRAC AU SYNDICAT MIXTE POUR  
L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE  
AVEYRONNAIS LIE A LA VOIE AUTOROUTIERE  
A75**

L'an deux mil vingt-six le huit juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

**Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET**

**Secrétaire de séance : Monsieur Yves DOULS**

**Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Florence RAYNAL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - Amandine SAINT- ANTONIN - Bruno PEYRAT - Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.**

**Absents : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir Jean Bastien MAJOREL) - Geoffroy MULLER (a donné pouvoir à Yves DOULS) - René-Paul AVIGNON (a donné pouvoir à Fabrice FRAYSSINET) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Paul BERGONNIER).**

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** informe le Conseil municipal qu'une redéfinition de la gouvernance du Syndicat Mixte A75 est actuellement engagée. Dans ce cadre, il a été décidé, lors des précédents comités syndicaux, que l'adhésion au Syndicat Mixte A75 relèverait désormais des communautés de communes, compétentes en matière de développement touristique et économique, en lieu et place des communes.

En conséquence, il est proposé que la commune valide l'adhésion de la communauté de communes des Causse à l'Aubrac au syndicat mixte A75.

**Après avoir entendu l'exposé,**

2026-119

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac,

**Vu** la délibération du 1er juillet 2026 du Conseil communautaire de la Communauté des Communes des Causses à l'Aubrac,

**Vu** le projet de statuts du Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 (ci-après « Syndicat Mixte A75 ») annexé au rapport,

**Considérant** le projet d'évolution du Syndicat Mixte A75 qui permettra de développer l'attractivité économique et touristique des aires sur l'axe de l'A75 et notamment l'Aire de l'Aveyron,

**Considérant** la volonté de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac d'adhérer au Syndicat Mixte A75 à compter du 01/09/2026 au regard de sa compétence en matière économique et touristique ;

## DECIDENT

**ARTICLE 1 : DE VALIDER** l'adhésion de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac au Syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 à compter du 01/09/2026,

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance  
Yves DOULS